

DATE : 20/08/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021\_88

TITRE : ACCES A LA VACCINATION DANS LE CAS DE SYMPTOMES PROLONGES DE LA COVID-19

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédiacre-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'y a **pas de contre-indication à la vaccination des patients présentant des symptômes prolongés de la Covid-19<sup>1</sup>**. Au contraire, dans le cas de symptômes prolongés de la Covid-19 liés à une infection non contrôlée, la vaccination pourrait même contribuer à la guérison.

Par conséquent, **les personnes atteintes de symptômes prolongés de la Covid-19 peuvent se faire vacciner selon un schéma à une dose à partir de deux mois après l'apparition des premiers symptômes.**

**Bernard CELLI**

Responsable de la Task Force  
Vaccination

*Signé*

**Pr. Jérôme SALOMON**

Directeur Général de la  
Santé

*Signé*

<sup>1</sup> Parfois qualifié de « Covid long ».